



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20261008-DE9CM081026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08.10.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 02.10.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 08 octobre 2026, à 18h45 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, STANGUENNEC Viviane, FLESCHE Laurie,

REPRESENTÉS : FLESCHE Laurie a donné pouvoir à HARRAULT Stéphanie
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,
STANGUENNEC Viviane a donné pouvoir à MARSCHAL-PATUREAUX Corinne,

SECRETAIRE DE SEANCE : MARISCAL Lionel

9. Vie scolaire : Attribution des subventions périscolaires au titre de l'année 2026-2027, Ecole du Marronnier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable des commissions « Vie scolaire et Périscolaire » et « Jeunesse, Culture et Communication » réunies le 18/09/2026,

Considérant la nécessité de soutenir les écoles locales dans l'organisation d'activités de découverte et d'acquisition de fournitures,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions périscolaires comme indiqué ci-dessous :

Ecole du Marronnier :

Classe de découverte et sorties scolaires :	12 euros / élève
Arbre de Noël :	7 euros / élève
Fournitures scolaires :	55 euros / élève

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** pour l'année 2026-2027 les subventions mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre, 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 09/10/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

